



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1997/640
13 août 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT INTÉRIMAIRE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LA MISSION D'OBSERVATION DES NATIONS UNIES EN ANGOLA (MONUA)

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 3 de la résolution 1118 (1997) du Conseil de sécurité en date du 30 juin 1997, dans lequel le Conseil, entre autres dispositions, m'a prié de lui faire rapport au plus tard le 15 août 1997 sur l'évolution du processus de paix en Angola. Il couvre les principaux événements survenus depuis mon dernier rapport, daté du 5 juin 1997 (S/1997/438).

II. ASPECTS POLITIQUES

2. Au cours des deux mois et demi qui viennent de s'écouler, le processus de paix en Angola a continué de se heurter à de graves difficultés. Étant donné la détérioration de la situation sur le plan militaire et des retards que continue de prendre la mise en oeuvre du Protocole de Lusaka (S/1994/1441, annexe), j'ai écrit, le 3 juillet 1997, au Président de l'Angola, M. José Eduardo dos Santos, et au chef de l'União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA), M. Jonas Savimbi, pour leur faire part de ma vive inquiétude du fait de la recrudescence des tensions dans les provinces du nord-est et du retard pris dans l'extension de l'administration de l'État à l'ensemble du pays. J'ai aussi attiré leur attention sur les dispositions de la résolution 1118 (1997) du Conseil de sécurité et encouragé le Président dos Santos et M. Savimbi à se rencontrer, sur le territoire national de l'Angola, afin d'éliminer les obstacles qui entravent encore la mise en oeuvre du Protocole de Lusaka le plus tôt possible. Je les ai priés tous deux instamment de faire preuve du maximum de retenue et j'ai exhorté l'UNITA, en particulier, à se conformer aux engagements qu'elle a pris en vertu du Protocole.

3. Mon Représentant spécial, M. Alioune Blondin Beye, agissant en étroite collaboration avec les représentants des trois États observateurs (États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie et Portugal), a procédé à des consultations intensives avec le Président dos Santos et M. Savimbi, ainsi qu'avec des représentants haut placés du Gouvernement et de l'UNITA, afin de désamorcer les tensions qui commençaient à s'étendre à diverses parties du pays. La Commission conjointe a tenu de fréquentes réunions pour examiner l'état d'avancement du processus de paix, et a adressé à plusieurs reprises un appel aux parties, en



particulier à l'UNITA, pour leur demander de respecter le cessez-le-feu et d'exécuter les engagements qu'ils avaient contractés en vertu du Protocole de Lusaka.

4. À l'initiative de M. Savimbi, une réunion s'est tenue le 18 juillet à Bailundo, au cours de laquelle mon Représentant spécial et les représentants des États observateurs ont exprimé dans les termes les plus vifs la profonde inquiétude de la communauté internationale devant les attermolements de l'UNITA, qui tarde encore à s'acquitter de ses engagements. Le chef de l'UNITA a finalement promis de communiquer à l'ONU des informations précises sur l'effectif de sa garde personnelle et les lieux où elle se trouve et sur la "police des mines", mais il a nié l'existence en Angola de troupes de l'UNITA récemment entrées dans le pays. Il a en outre promis de soumettre à l'ONU des propositions concernant la reprise de la normalisation de l'administration de l'État et d'écrire au Président dos Santos au sujet de la réunion longtemps différée qu'ils devaient tenir. Par ailleurs, il s'est engagé à prendre des mesures appropriées pour assurer la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel des organisations non gouvernementales.

5. M. Savimbi a par la suite adressé une lettre au Président dos Santos, réaffirmant en termes généraux l'attachement de l'UNITA au Protocole de Lusaka et promettant de se conformer à la résolution 1118 (1997) du Conseil de sécurité. Il a aussi préconisé la création d'un groupe de travail qui serait chargé des préparatifs de la réunion qu'il tiendrait avec le Président. Le 21 juillet 1997, le représentant de M. Savimbi a adressé à la Commission conjointe des documents qui contenaient des informations concernant l'effectif des éléments armés que contrôlait encore l'UNITA, les lieux où ils se trouvaient et les armes qu'ils détenaient, ainsi qu'une proposition sur la normalisation de l'administration de l'État. Toutefois, comme l'indiquait la déclaration commune faite par mon Représentant spécial et les représentants des trois États observateurs, les éléments d'information et les propositions soumis par l'UNITA n'étaient ni complets ni plausibles, et n'étaient donc pas acceptables. L'UNITA a par conséquent été priée de revoir sa position et de présenter des informations crédibles et vérifiables et des propositions viables. Le 23 juillet, le Président du Conseil de sécurité a fait une déclaration (S/PRST/1997/39) dans laquelle le Conseil s'est dit profondément préoccupé par les récentes actions déstabilisatrices menées en Angola, en particulier par le fait que l'UNITA ne s'était pas conformée à la résolution 1118 (1997).

6. Le 24 juillet 1997, dans le cadre des consultations auxquelles il procède régulièrement, mon Représentant spécial a rencontré le Président dos Santos pour faire le point sur le processus de paix. Il a réaffirmé devant le Président les dispositions des résolutions du Conseil de sécurité, insistant en particulier sur la nécessité pour le Gouvernement de s'abstenir de tout recours à la force et d'aviser la MONUA de tous mouvements de troupes par les Forces armées angolaises (FAA). En ce qui concerne la réunion avec M. Savimbi, le Président a indiqué qu'elle devrait se concentrer sur les questions vitales d'intérêt national et ne pas revenir sur les questions déjà traitées dans le contexte du Protocole de Lusaka ou dans le cadre de réunions antérieures, et que tous les engagements que les parties avaient déjà pris devaient être pleinement respectés.

7. Le 4 août 1997, mon Représentant spécial et les représentants des États observateurs ont examiné le nouveau programme de normalisation de l'administration de l'État qui avait été soumis la veille par l'UNITA, mais ils ont jugé inacceptables les propositions qu'il contenait. À cet égard, le Représentant spécial et la troïka ont souligné une fois de plus qu'il était impératif que l'UNITA fournisse des informations crédibles concernant l'effectif des éléments armés qu'elle contrôle et les lieux où ils se trouvent, et se sont déclarés gravement préoccupés par la passivité de l'UNITA pour ce qui était de donner suite aux demandes formulées dans la résolution 1118 (1997) du Conseil de sécurité et dans la déclaration du Président, en date du 23 juillet. Ils ont souligné qu'il ne serait pas question d'accepter que les informations demandées soient fournies la veille seulement de la réunion que le Conseil de sécurité doit tenir prochainement.

8. Depuis mon dernier rapport au Conseil, la normalisation de l'administration de l'État dans l'ensemble de l'Angola n'a guère progressé, par suite du manque de coopération de la part de l'UNITA, qui jusqu'à récemment essayait de lier la reprise du processus à une amélioration de la situation d'ensemble sur le plan militaire. Il convient de noter que le Gouvernement, bien qu'ayant déclaré son intention de reprendre le 25 juillet 1997 les tâches de normalisation, s'est jusqu'à présent abstenu de prendre des mesures unilatérales à cet égard.

9. Le 8 août 1997, lors d'une réunion tenue à New York avec le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, le Vice-Ministre angolais de l'administration du territoire, le général Higinio Carneiro, et le Conseiller du Président, l'Ambassadeur Victor Lima, ont souligné que le Gouvernement n'avait nullement l'intention de recourir à une action militaire à moins d'être obligé de le faire pour se défendre. La délégation en visite considérait que le recours à la force militaire aurait un effet négatif sur le processus de paix et ne permettrait pas de venir à bout du conflit qui sévissait depuis longtemps en Angola.

10. La transformation prévue de longue date de la station de radio de l'UNITA, Vorgan, en une radio non partisane n'a guère progressé, malgré les promesses répétées de l'UNITA qu'une solution acceptable pour tous serait trouvée au problème des fréquences à attribuer à la station. Malheureusement, après une certaine diminution des programmes de propagande hostile, il y a eu récemment une sensible recrudescence des émissions de cette nature, en particulier de la part de l'UNITA. Accusations et contre-accusations, assorties de rumeurs dénuées de fondement et de déclarations publiques incendiaires, ont encore aggravé un climat politique déjà très tendu.

11. Certains des programmes de propagande diffusés par radio Vorgan étaient dirigés contre le personnel des Nations Unies et celui d'autres organismes internationaux travaillant en Angola. Il y a eu plusieurs cas d'agression physique contre le personnel de la MONUA et celui des organisations non gouvernementales, et ce malgré les assurances de M. Savimbi et les déclarations publiques répétées des organes politiques de l'UNITA affirmant que de telles actions cesseraient. En outre, des restrictions à la liberté de mouvement des observateurs de la MONUA dans plusieurs zones stratégiques, imposées en particulier par l'UNITA, mais dans certains cas également par les FAA, ont

empêché la Mission de s'acquitter pleinement des tâches de vérification et d'observation qui lui incombent.

III. ASPECTS MILITAIRES

A. Respect du cessez-le-feu

12. La situation militaire se caractérise actuellement par des tensions persistantes dans pratiquement tout le pays, en particulier dans les provinces de Lunda Norte, Lunda Sul et Malange. Au cours de la période considérée, on a continué d'assister à la mobilisation des troupes et du matériel militaire, à la conscription et à une intensification de la propagande hostile. L'on a reçu et vérifié des informations faisant état d'attaques lancées par l'UNITA contre des positions gouvernementales, notamment dans la province de Lunda Norte, ainsi que d'attaques lancées par certains éléments des FAA et du Corps de défense civile contre des villages de la province d'Huila. Les plus graves de ces attaques, perpétrées par l'UNITA dans la province de Lunda Norte, à Posto de Fronteira Nordeste le 2 juillet et à Posto de Fronteira Muaquesse le 24 juillet 1997, ont été par la suite condamnées par la Commission conjointe. Au cours du premier incident, les forces de l'UNITA ont complètement rasé un village d'environ 150 habitants, la seconde attaque a entraîné la mort de plusieurs civils et l'incendie de plusieurs maisons. D'importants changements apportés à la dernière minute à la destination d'anciens soldats de l'UNITA démobilisés, puis rengagés et déployés dans des points stratégiques contrôlés par l'UNITA (comme Dambi près d'Uige, Cuima et Vinte Cinco dans la région d'Huambo, et Gungue près de Caconda), viennent souligner à quel point la situation s'est détériorée.

13. Le vol, en juillet 1997, de 300 kilogrammes d'explosifs appartenant à une brigade de déminage à Cazombo, dans une zone contrôlée par l'UNITA, et plus de 120 atterrissages entre le 1er et le 30 juillet sur des pistes d'aviation contrôlées par l'UNITA dans toute la région centrale et orientale du pays, que la MONUA n'a pas été autorisée à vérifier, indiquent clairement d'intenses préparatifs militaires. On signale également la pose de nouvelles mines dans les zones contrôlées par l'UNITA. Sur la route entre Saurimo et Cacolo, qui est très fréquentée, un véhicule civil a sauté sur une mine antichar le 4 juillet, faisant trois morts et plusieurs blessés. Les experts du déminage qui se sont rendus sur les lieux ont déterminé que la mine avait été posée récemment.

14. Les deux parties, mais surtout l'UNITA, ont continué d'entraver les activités de vérification de la MONUA. Le Gouvernement a parfois omis de donner des informations sur les mouvements de ses troupes et de son matériel militaire et, à plusieurs reprises, a empêché les observateurs militaires des Nations Unies de mener des inspections. L'UNITA a, à maintes occasions, empêché le personnel de la MONUA de mener ses activités : à Calibuitchi notamment, les 11 et 12 juillet, une équipe d'enquête de la MONUA a été détenue pendant plus de 24 heures par des membres de l'UNITA armés. Un autre exemple grave de restriction des mouvements par l'UNITA s'est produit le 12 juillet, lorsqu'une équipe des Nations Unies a été empêchée d'enquêter sur des allégations selon lesquelles l'UNITA entreposait des armes dans huit conteneurs à Chingongo. En outre, il y a eu plusieurs cas de harcèlement du personnel de la MONUA par l'UNITA dans des bases d'opération et des centres de sélection et de démobilisation.

B. Accomplissement des tâches militaires

15. En ce qui concerne l'accomplissement des tâches militaires urgentes, après sept mois de tactiques dilatoires, l'UNITA a finalement fourni à la MONUA le 21 juillet 1997 des informations concernant la garde de sécurité de M. Savimbi et la "police des mines", établissant à 2 963 hommes l'effectif total de ces deux forces. Il convient de noter que, dans un discours à l'Assemblée nationale en juillet 1997, le Ministre angolais de la défense a affirmé que l'UNITA avait quelque 35 000 soldats armés sous son contrôle. Après avoir examiné les informations ci-dessus en détail, mon Représentant spécial et les représentants des États observateurs ont publié une déclaration le 22 juillet rejetant les informations fournies par l'UNITA parce qu'elles n'étaient ni complètes ni crédibles. Ils ont souligné que l'UNITA devait donner des informations crédibles et vérifiables, comme l'exigeaient le Protocole de Lusaka et la résolution 1118 (1997) du Conseil de sécurité. Le 11 août, l'UNITA a présenté à la MONUA des renseignements supplémentaires sur les effectifs du personnel armé se trouvant encore sous son contrôle, renseignements que la MONUA analyse actuellement en consultation avec les États observateurs. Il convient de rappeler que la démilitarisation de ses forces par l'UNITA est un engagement fondamental au titre du Protocole, mais à la suite de retards inadmissibles, le désarmement et la démobilisation des soldats de l'UNITA qui n'étaient pas encore enregistrés auprès de l'ONU n'ont même pas commencé. L'une des principales dispositions du Protocole de Lusaka reste donc lettre morte.

16. Le 10 juillet 1997, le Gouvernement a tenu une cérémonie à Luanda pour célébrer l'achèvement de la formation des FAA. Le général "Ben Ben", chef d'état-major adjoint des FAA, qui était autrefois l'un des principaux commandants de l'UNITA, a participé à la cérémonie, à laquelle assistait également la délégation de l'UNITA auprès de la Commission conjointe. Un total de 10 899 soldats de l'UNITA, y compris des généraux et autres officiers supérieurs, ont été incorporés dans les FAA. Ce nombre reste toutefois très inférieur à celui, initialement prévu, de 26 300 membres de l'UNITA devant être incorporés dans les forces armées nationales.

C. Statut de la composante militaire de la MONUA

17. Au paragraphe 5 de sa résolution 1118 (1997), le Conseil de sécurité demandait que, en procédant au retrait prévu des unités militaires des Nations Unies, je continue à tenir compte de la situation sur le terrain et des progrès accomplis en ce qui concerne les éléments encore inachevés du processus de paix. Compte tenu de ce qui précède, et gardant à l'esprit la grave détérioration de la situation militaire sur le terrain, j'ai décidé, sur la recommandation de M. Beye et du commandant de la Force de la MONUA, d'ajuster de nouveau le plan de retrait des unités militaires de la Mission. En conséquence, les unités brésiliennes d'infanterie, du génie et médicales doivent être rapatriées à la mi-août 1997, mais l'on envisage de garder quelque 2 650 militaires de la MONUA jusqu'à la fin octobre 1997. La réduction des effectifs, y compris ceux de la force de réaction rapide de la Mission, devrait donc, selon les plans actuels, reprendre fin octobre et s'achever en novembre 1997. Les unités médicales brésiliennes seraient remplacées par un hôpital militaire fourni par le Portugal.

18. Entre-temps, étant donné l'ampleur des tâches dont elle est chargée, la MONUA a dû encore une fois redéployer plusieurs contingents dans la zone de la mission. Si le processus de démobilisation ne se poursuit pas promptement, la composante militaire de la MONUA ne pourra pas assumer les tâches complexes qui lui sont confiées, ce qui pourrait compromettre l'exécution du mandat global de la Mission, de même que la sûreté et la sécurité du personnel et des biens de l'ONU. L'effectif actuel des unités militaires de la Mission arrive déjà à peine à remplir ces fonctions absolument essentielles, et ne suffirait pas au cas où la situation sécuritaire en Angola se détériorerait encore.

IV. ASPECTS RELATIFS À LA POLICE

19. Les observateurs de police civile de la MONUA continuent de suivre et de vérifier les activités de la Police nationale angolaise afin d'en encourager la neutralité, de promouvoir la libre circulation des personnes et des biens sur tout le territoire angolais, et de surveiller les dispositions de sécurité arrêtées à l'intention des dirigeants de l'UNITA. Ils aident également les autorités gouvernementales à normaliser l'administration de l'État. Dans les quelques zones où celle-ci a été étendue, aucune plainte contre la police n'a été reçue jusqu'ici malgré l'attitude souvent peu coopérative - voire hostile - des militants de l'UNITA.

20. Les observateurs de police ont continué de vérifier et de surveiller les activités des 5 450 membres de la Force de réaction rapide, qui restent cantonnés dans 13 endroits. On procède au dénombrement des effectifs et à la vérification des armes deux fois par semaine sauf dans trois emplacements dans les provinces de Lunda Norte et Lunda Sul où la coopération fait défaut. Au cours de la période considérée, le Gouvernement a déployé 424 membres de la Force de réaction rapide dans ces deux provinces sans en avoir notifié la MONUA comme il se devait, et a déclaré son intention de mettre fin unilatéralement, dans tout le pays, au cantonnement de la Force de réaction rapide. Toutefois, mon Représentant spécial, avec l'appui des représentants des États observateurs, a fait comprendre aux autorités gouvernementales les conséquences potentiellement dangereuses que pouvait avoir une telle décision. Jusqu'ici, le Gouvernement semble avoir pris ces préoccupations au sérieux, et je l'encourage à poursuivre l'opération de cantonnement. Cela dit, le personnel de police a suivi un entraînement militaire à plusieurs occasions dans la province de Lunda Norte, ce qui indique peut-être que l'on tente de préparer la police civile à des tâches qui ne sont pas compatibles avec ses fonctions normales.

21. La sélection et l'intégration des éléments de l'UNITA dans la police sont achevées. Un total de 524 membres de l'UNITA ont été choisis pour intégration, et 437 d'entre eux ont été incorporés. En outre, sur les 212 anciens officiers de l'UNITA choisis pour servir de gardes du corps aux dirigeants de l'UNITA, 178 ont été effectivement incorporés dans la police. L'UNITA a également présenté récemment une liste de 22 officiers supérieurs pour incorporation; ceux-ci sont tous arrivés à Luanda.

22. Le Gouvernement a provisoirement suspendu le processus de désarmement de la population civile en attendant d'avoir fini de normaliser l'administration de l'État, et insiste pour que la population civile soit désarmée simultanément dans les zones contrôlées par le Gouvernement et celles contrôlées par l'UNITA.

Il convient de souligner que les armes en possession de civils, surtout de membres du Corps de défense civile, continuent de représenter une menace à la situation sécuritaire. Le maintien de postes de contrôle illégaux et la multiplication des actes de banditisme dans plusieurs régions du pays continue d'entraver la libre circulation des personnes et des biens. Comme suite à la détérioration générale de l'environnement militaire et politique, quelques-uns des anciens postes de contrôle ont été récemment rouverts, et de nouveaux postes sont en cours d'établissement tant dans les zones du Gouvernement que celles de l'UNITA.

V. ASPECTS RELATIFS AUX DROITS DE L'HOMME

23. Le Groupe des droits de l'homme de la MONUA suit l'évolution de la situation dans ce domaine important et continue de promouvoir l'éducation en matière de droits de l'homme en collaboration avec des organisations non gouvernementales nationales et internationales. Dans ce contexte, un séminaire a été organisé à Benguela les 2 et 3 juillet 1997 pour former le personnel des services pertinents. Le Groupe a aussi participé activement à la sixième Conférence des Ministres de la justice des États lusophones qui s'est tenue à Luanda du 15 au 18 juillet 1997 pour mettre en lumière les problèmes de la délinquance juvénile et le sort des enfants des rues. Pour ce qui est des allégations de violations des droits de l'homme, la MONUA a soumis six nouveaux cas au groupe ad hoc de la Commission conjointe. De leur côté, les observateurs de police ont également enquêté sur plus de 20 cas de violations présumées. Entre-temps, le personnel de la MONUA a visité les prisons de Luanda en présence des autorités gouvernementales. Les activités du Groupe des droits de l'homme ont été temporairement réduites à la suite du départ de six observateurs des droits de l'homme fournis par l'Union européenne. Toutefois, l'on travaille actuellement à renforcer le groupe, et de nouveaux observateurs des droits de l'homme devraient arriver à la MONUA très prochainement. Ces mesures permettront à la Mission de se concentrer à présent sur la situation des droits de l'homme dans les provinces.

VI. ASPECTS HUMANITAIRES

A. Secours et relèvement

24. La persistance des tensions se traduit par une plus grande insécurité dans maintes régions, ce qui compromet les activités des organismes des Nations Unies à vocation humanitaire et des organisations non gouvernementales. Déjà, les opérations d'assistance d'urgence prennent le pas sur la reconstruction et le développement. Dans les provinces de Lunda Norte et Lunda Sul, plus de 10 000 personnes ont été déplacées du fait des affrontements armés et, pour répondre à leurs besoins, l'ONU et les organisations non gouvernementales entreprennent conjointement des missions d'évaluation. Le Programme alimentaire mondial (PAM), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et la Fédération luthérienne mondiale (FLM) continuent de venir en aide aux personnes déplacées dans la Lunda Norte. Ayant renforcé son action, le PAM dispose maintenant de huit agents locaux dans la Lunda Norte et quatre dans la Lunda Sul. Les agents du PAM ont été harcelés par les FAA, qui ont fouillé leurs voitures ainsi qu'un véhicule de la MONUA au cours d'activités humanitaires près de Mbuia et Maludi (Lunda Norte). L'UNICEF, qui a participé à

la récente mission d'évaluation dans la région nord-est, placée sous la direction du Groupe de coordination de l'assistance humanitaire, fournit des troussees médicales et mène une campagne de vaccination. Malheureusement, l'assistance en matière de santé est très limitée, à cause d'une grave pénurie de personnel médical et de fonds.

25. Les conditions sur le terrain font que le personnel de l'ONU et des organisations non gouvernementales internationales ne peut pas se rendre auprès de milliers de réfugiés, qui se trouveraient immobilisés dans plusieurs secteurs contrôlés par l'UNITA; malgré des demandes répétées, les organismes des Nations Unies n'ont pas obtenu les permis nécessaires. Selon les renseignements dont on dispose, il y aurait un groupe de 2 000 réfugiés à Louva et plus de 6 000 réfugiés dans deux autres centres du nord-est. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) signale également qu'un groupe de Rwandais et de Burundais vient d'arriver à Luau, qui est contrôlé par l'UNITA, dans la province de Moxico. Une mission d'évaluation commune s'y est rendue le 26 juillet 1997 et a trouvé environ 1 500 hommes, femmes et enfants rwandais et burundais. Le HCR et ses partenaires opérationnels leur fournissent déjà une assistance d'urgence.

26. La situation financière difficile a amené le Groupe de coordination de l'assistance humanitaire à lancer un appel pressant aux donateurs pour qu'ils financent les projets d'urgence visés dans l'Appel global des Nations Unies lancé en 1997. Pour l'instant, la réponse à cet appel a été extrêmement décevante, car 20,6 % seulement des besoins peuvent être satisfaits. Au niveau national, le Groupe de coordination des opérations humanitaires vient d'être remis en service à l'issue de consultations entre le Ministère de l'assistance sociale et le Groupe de coordination de l'assistance humanitaire. Il est appelé à être le mécanisme de coordination de toutes les activités humanitaires dans le pays et le principal organe de décision sur les questions de politique et de procédure.

B. Démobilisation

27. Le rythme des activités de démobilisation est nettement plus lent que ce que l'on ne prévoyait initialement, en raison du climat politique et militaire tendu. Les commandants locaux de l'UNITA et certains officiers de la police nationale angolaise demeurent hostiles aux activités de démobilisation. Au 10 août 1997, 21 175 soldats de l'UNITA avaient été démobilisés au total dans le cadre du plan de démobilisation rapide. On se souviendra que 2 124 adolescents de l'UNITA et 330 des FAA avaient été démobilisés avant le démarrage du plan, ce qui porte à 23 629 le nombre total de soldats démobilisés en Angola. La première phase de la démobilisation a pris fin à la mi-juin avec la fermeture de cinq centres de sélection et démobilisation et d'un centre pour invalides de guerre. La deuxième phase de la démobilisation s'est achevée à la mi-juillet, avec la fermeture de trois autres centres de sélection et démobilisation et de deux centres pour invalides de guerre. Les activités de démobilisation sont maintenant terminées dans le Centre de sélection et démobilisation de Catala et se poursuivent dans celui de Chitembo mais, dans cinq autres centres, elles n'ont pas encore commencé.

28. Les graves incidents qui se sont produits au cours des première et deuxième phases de la démobilisation illustrent l'effet extrêmement pernicieux que l'atmosphère politique et militaire préoccupante qui règne dans le pays risque d'avoir sur le processus dans son ensemble. Par ailleurs, le Groupe de coordination de l'assistance humanitaire est de plus en plus préoccupé par la période qui suit la démobilisation, avec notamment les problèmes de la réintégration sociale des anciens combattants et les obstacles rencontrés, le regroupement, au sein de formations militaires ou semi-militaires, des soldats de l'UNITA démobilisés et le non-versement des primes de démobilisation aux anciens soldats de l'UNITA. Bien souvent, les autorités locales de l'UNITA imposent aussi des changements de dernière minute dans les mouvements des anciens combattants et limitent les visites du personnel humanitaire, ce qui est totalement inacceptable et nuit sérieusement à la crédibilité de tout le processus de démobilisation.

29. En vertu du plan de démobilisation rapide, une politique spéciale a été adoptée pour les soldats de l'UNITA inscrits dans les centres de sélection et démobilisation ou dans les centres spéciaux pour invalides de guerre qui ne sont pas retournés dans les centres à temps pour la démobilisation officielle : ils perdraient leur droit aux avantages offerts par la communauté internationale (trousses de démobilisation, vivres, etc.), mais garderaient certains avantages juridiques ainsi que leur droit à une subvention spéciale du Gouvernement. Toutefois, compte tenu des événements récents, il serait prudent de surseoir temporairement à la mise en place de ce mécanisme pour éviter les risques de double inscription. S'agissant de la démobilisation d'autres membres du personnel armé de l'UNITA, prévue par la résolution 1118 (1997), le Groupe de coordination de l'assistance humanitaire considère, compte tenu de l'expérience acquise, qu'il faudrait simplifier radicalement et dynamiser à l'avenir les activités de démobilisation, qui devraient faire suite à une évaluation approfondie des aspects militaires et sécuritaires sur le terrain et être dûment préparées et financées. L'expérience montre que le financement ne devrait pas être tributaire de contributions volontaires; cette activité étant cruciale, il serait impératif de l'asseoir sur une base financière et organisationnelle solide. De plus, l'assistance humanitaire devrait être limitée à la réintégration des soldats démobilisés.

30. L'état financier du processus de démobilisation demeure extrêmement préoccupant. Sur le montant total nécessaire de 56,6 millions de dollars des États-Unis, on ne dispose pour l'instant que de 16,4 millions de dollars. En outre, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a reçu 5,5 millions seulement des 26 millions de dollars nécessaires pour ses activités de démobilisation, ce qui compromet cette opération cruciale. L'OIM a aidé à ce jour 63 000 bénéficiaires mais elle ne peut pas garantir qu'elle pourra poursuivre ses opérations en Angola au-delà du mois d'août 1997. Certaines contributions annoncées ont été allouées au programme de transport de l'OIM mais le service de démobilisation et réintégration du Groupe de coordination de l'assistance humanitaire n'a pas reçu d'aide substantielle des donateurs pour les activités de démobilisation en 1997.

C. Déminage

31. Des informations inquiétantes provenant des organisations non gouvernementales internationales s'occupant de déminage et de l'Institut national pour l'enlèvement des engins explosifs (INAROE) font apparaître, dans certaines parties du pays, une tendance à une reprise de la pose de mines (voir par. 13 ci-dessus). Une telle activité a été confirmée dans les provinces de Malange, Lunda Norte et Lunda Sul. Pendant la période considérée, l'UNITA a imposé des restrictions supplémentaires aux relevés et aux autres opérations de déminage des organisations non gouvernementales internationales et de l'INAROE. Tout ceci est lourd de conséquences pour les activités humanitaires et appelle une sévère condamnation.

32. Le 19 avril 1997, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), qui a assumé la responsabilité du programme d'action antimines en Angola, a signé avec le Gouvernement un descriptif de projet prévoyant le maintien du soutien international à l'INAROE. Toutefois les activités de déminage restent limitées à sept des 18 provinces angolaises, en l'absence d'une capacité nationale et d'infrastructures d'appui appropriées. Sur les 1 532 champs de mines identifiés, 111 seulement, soit 8 %, ont été déminés.

VII. ASPECTS SOCIO-ÉCONOMIQUES

33. La situation économique du pays est restée extrêmement critique en raison du ralentissement général de l'activité économique. Conformément au programme politique, économique et social annoncé pour 1997, pendant la période considérée, le budget du Gouvernement doit permettre de réaliser des économies suffisantes et de mobiliser les ressources voulues pour financer la part du Gouvernement dans les activités de démobilisation et les autres aspects du processus de paix. Toutefois, le 21 juillet, divers problèmes ont amené le Gouvernement à dévaluer la devise nationale de 30 %, de manière à accroître les recettes internes et à réduire l'écart entre le marché officiel et le marché parallèle. L'impact de cette dévaluation sur les prix déjà élevés qui ont cours sur les marchés locaux et sur les prix des articles importés n'a pas encore été déterminé.

34. D'après les renseignements disponibles, le taux d'inflation continuerait à baisser. Selon l'Institut national de statistique, il est demeuré inférieur à 10 % pour le deuxième mois consécutif en août 1997. Toutefois certaines mesures politiques majeures, comme l'élimination des subventions pour le pétrole, la simplification des formalités et des procédures nécessaires pour les permis d'importation, le contrôle des prix et la privatisation des banques commerciales, n'ont pas encore été prises.

35. Au cours de la période considérée, la Banque mondiale a effectué en Angola une mission qui faisait suite à la visite d'une délégation du Fonds monétaire international (FMI) en juin 1997, en vue de poursuivre le dialogue avec le Gouvernement sur les possibilités de financement de certains projets et programmes d'ajustement. De nombreux projets financés par les donateurs, qui se rattachent au programme de réintégration et de relèvement des communautés, entrent progressivement dans la phase d'exécution et le Gouvernement s'est montré extrêmement soucieux de voir des décaissements faire suite aux

engagements pris par les donateurs. Toutefois de gros retards dans la normalisation de l'administration de l'État dans l'ensemble du pays limitent la circulation des biens et font obstacle à un retour à la vie normale. En conséquence, 64 % de la population vivent encore en deçà du seuil de pauvreté et 21 % dans un dénuement extrême.

36. Sur le plan du renforcement des capacités, on privilégie actuellement le transfert des responsabilités du Groupe de coordination de l'assistance humanitaire aux services désignés du Gouvernement angolais, le passage de l'assistance d'urgence aux programmes de développement et la mise en place d'une approche intégrée du relèvement des communautés. On estime à 2,3 millions de dollars des États-Unis la somme nécessaire pour entreprendre ces opérations. En même temps, il serait essentiel de renforcer et soutenir les organisations non gouvernementales locales pour leur permettre d'améliorer la qualité des services fournis.

37. Près de deux ans après la Table ronde tenue à Bruxelles en septembre 1995, qui a débouché sur des annonces de contributions de près d'un milliard de dollars des États-Unis pour le programme de relèvement des communautés en Angola, 6,8 millions de dollars seulement ont été reçus des donateurs (pays et organisations); le PNUD, pour sa part, a fourni 2,5 millions de dollars des États-Unis. Le programme est en cours dans six des 18 provinces du pays. Pour l'instant, 3 millions de dollars des États-Unis ont été prélevés sur le Fonds d'affectation spéciale créé à cette fin. Quinze projets, d'un coût total de 1,5 million de dollars, intéressant divers secteurs dans les provinces de Bengo, Benguela, Huambo, Uíge et Zaire, ont été présentés pour approbation.

VIII. OBSERVATIONS

38. Le processus de paix connaît actuellement ses moments les plus difficiles depuis la signature du Protocole de Lusaka. Les progrès réalisés au cours des 30 mois précédents sont gravement compromis par les tensions qui persistent dans tout le pays. J'ose espérer que le Gouvernement et l'UNITA se rendent pleinement compte des dangers encourus si la situation militaire continuait de se détériorer. Tout doit être fait pour inverser cette tendance inquiétante.

39. L'avenir du processus de paix repose essentiellement sur les deux parties, et elles doivent l'une et l'autre s'abstenir de toute action qui risque de déboucher sur une reprise des combats. L'état de choses actuel résulte manifestement des retards mis par l'UNITA à s'acquitter des obligations qui lui reviennent en vertu du Protocole de Lusaka. La démilitarisation totale de l'UNITA, le rétablissement de l'administration de l'État dans l'ensemble du pays, la transformation de la station de radio Vorgan en une station non partisane et l'authentique transformation de l'UNITA en parti politique sont des impératifs de la mise en oeuvre du processus de paix. La communauté internationale n'attend pas moins de l'UNITA que de la voir s'acquitter de façon crédible et inconditionnelle de ces obligations fondamentales. Il convient de noter que la normalisation immédiate de l'administration de l'État revêt une importance cruciale non seulement pour l'unité et l'intégrité territoriale du pays, mais aussi pour sa reconstruction économique et sociale.

40. Le Conseil de sécurité s'efforce depuis des années de trouver un règlement global en Angola. Je suis convaincu qu'il continuera d'exercer son autorité et prendra toutes les mesures nécessaires pour assurer la pleine application de ses décisions, y compris les dispositions de sa résolution 1118 (1997) et la déclaration faite par son Président le 23 juillet 1997 (S/PRST/1997/39). On ne saurait plus longtemps accepter des concessions de dernière minute que l'UNITA fait à contre-cœur, sous pression, à la veille des délibérations du Conseil.

41. Je persiste à croire qu'une réunion bien préparée entre le Président dos Santos et M. Savimbi contribuerait grandement à améliorer le climat politique dans le pays et permettrait de mener le processus de paix à bonne fin. J'entends encourager les parties à convoquer une telle réunion dès que possible.

42. Entre-temps, j'ai l'intention, avec l'assentiment du Conseil de sécurité, de retarder encore le retrait des unités militaires des Nations Unies se trouvant en Angola et de garder dans le pays jusqu'à 2 650 militaires jusqu'à la fin d'octobre 1997. En arrêtant cette décision, j'ai pris en compte la situation précaire qui règne en Angola, le fait que la mise en oeuvre du Protocole de Lusaka est loin d'être complète, la nécessité de donner aux parties une nouvelle chance de mener à bien le processus de paix, ainsi que la nécessité d'assurer la sécurité du personnel des Nations Unies et autres personnels internationaux en Angola. J'ai également pris en considération le souhait exprimé par le Gouvernement angolais de garder dans le pays une importante présence des Nations Unies jusqu'à l'achèvement du processus de démobilisation. Il va sans dire que je garderai à l'examen le calendrier de retrait de la composante militaire de la MONUA et que je l'ajusterai selon les besoins.

43. En conclusion, je voudrais exhorter les parties, et en particulier l'UNITA, à respecter la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies, de leurs programmes et institutions, ainsi que du personnel des autres organisations internationales qui s'efforcent d'aider le peuple angolais à réaliser une paix depuis longtemps attendue, la réconciliation nationale et le relèvement économique du pays.

ANNEXE

Mission d'observation des Nations Unies en Angola : contributions au 10 août 1997

Pays	Observateurs militaires	Effectifs de police civile	Officiers d'état-major	Troupes ^a	
Bangladesh	10	22	—	93	125
Brésil	19	14	3	45	81
Bulgarie	10	21	—	—	31
Congo, République du	4	—	—	—	4
Égypte	10	19	1 ^b	—	17
Fédération de Russie	3	—	2	130	135
France	7	—	10 ^b	—	17
Guinée-Bissau	3	4	—	—	7
Hongrie	10	8	—	—	18
Inde	21	11	36	407	475
Jordanie	17	21	1 ^b	—	39
Kenya	10	—	—	—	10
Malaisie	19	20	—	—	39
Mali	9	15	—	—	24
Namibie	—	—	—	196	196
Nigéria	16	21	—	—	37
Norvège	3	—	—	—	3
Nouvelle-Zélande	3	—	4 ^b	—	7
Pakistan	3	—	13 ^b	—	16
Pays-Bas	—	—	2 ^b	—	2
Pologne	5	—	—	—	5
Portugal	5	38	2	313	358
République-Unie de Tanzanie	—	3	—	—	3
Roumanie	—	—	1	150	151
Sénégal	10	—	—	—	10
Slovaquie	5	—	—	—	5
Suède	3	20	—	—	23
Ukraine	5	—	1	1	7
Uruguay	3	15	5 ^b	—	23
Zambie	8	15	6	498	527
Zimbabwe	16	22	26	675	739
Total	237	274	113^c	2 508	3 147

^a Y compris la police militaire.

^b Y compris les spécialistes militaires de l'école de déminage d'UNAVEM III et de l'administration des zones de cantonnement.

^c Non compris les cinq experts du déminage détachés par l'Allemagne.

